

Banquiers SOLIDAIRES

Mission LCB-FT en faveur d'une institution de microfinance en Afrique du Sud - Termes de référence (TdR) -

Thématique de la mission : LCB-FT

Organisation bénéficiaire : SEF

Lieu : Tzaneen, Afrique du Sud

Durée et date : 10 jours sur le terrain, S1 2022

CONTEXTE

Créée en 2008, à l'initiative conjointe du Crédit Agricole et du prix Nobel de la paix, professeur Muhammad Yunus, la Fondation Grameen Crédit Agricole (FGCA) est un acteur transverse engagé dans la promotion de l'inclusion financière et de l'entrepreneuriat social. Investisseur, bailleur de fonds, coordinateur d'assistance technique et conseiller en fonds, la Fondation compte plus de 80 partenaires (institutions de microfinance et entreprises sociales) dans 39 pays, avec un portefeuille de plus de 81 millions €. Les femmes et les populations rurales représentent respectivement 87% et 83% des plus de 7 millions de bénéficiaires des institutions financées par la Fondation.

SEF est une institution de microfinance créée en 1992. Elle est enregistrée en tant qu'ONG et supervisée par le National Credit Regulator (NCR). Sa mission est de « travailler activement à l'élimination de la pauvreté en mettant à disposition des pauvres et des très pauvres une gamme de services financiers et non financiers pour leur permettre de réaliser leur potentiel ». SEF accorde des prêts principalement selon la méthodologie de groupe. En décembre 2020, l'institution compte 225 317 emprunteurs actifs (100% de femmes en milieu rural) et gère un portefeuille de 45 153 765 €. Elle opère dans les régions du Nord-Est et du Sud-Est de l'Afrique du Sud, à travers un réseau de 98 agences et 956 collaborateurs.

En novembre 2019, FGCA a accordé à SEF un prêt senior équivalent à 3,1 millions €. Dans le cadre du programme Banquiers Solidaires by CA, FGCA a pour objectif de soutenir SEF à travers une mission d'assistance technique menée par un ou plusieurs experts du [Crédit Agricole](#), un groupe bancaire international de premier plan.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

En tant qu'institution financière, SEF a l'obligation de prévenir les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En tant que bailleur de fonds d'institutions de microfinance basé au Luxembourg, la Fondation Grameen Crédit Agricole a également l'obligation de se conformer à la réglementation de l'UE et de suivre les recommandations du GAFI en matière d'inclusion financière. A ce titre, la Fondation a effectué une due diligence auprès de SEF pour évaluer ses systèmes LCB-FT et a rempli avec SEF un questionnaire LCB-FT dédié.

SEF est dotée d'un Département Qualité et Conformité qualifié, en charge des sujets d'audit interne et de conformité. L'institution a mis en place des procédures KYC adéquates (due diligence sur les clients, vérifications des activités des clients et utilisation des fonds). Un Chargé de conformité est

officiellement désigné et est notamment chargé d'assurer la conformité vis-à-vis des politiques de SEF, des systèmes et procédures. Les risques de blanchiment d'argent restent limités car les prêts de SEF sont modestes (prêt moyen équivalent à 200 €) et SEF ne collecte pas d'épargne et n'offre pas de services de transfert d'argent.

Dans la mesure où SEF ne dispense actuellement aucune formation à ses salariés sur les risques LCB-FT, une mission Banquiers Solidaires est lancée pour accompagner l'institution dans la formation de ses collaborateurs clés sur ces sujets, et sur l'élaboration de supports de formation pour assurer la bonne formation de l'ensemble des collaborateurs. Les objectifs de la mission sont donc d'accompagner la Direction Qualité et Conformité et la Direction Formation en développant des supports de formation pertinents sur les sujets LCB-FT pour les salariés (au niveau de la direction, au niveau de la direction intermédiaire et au niveau opérationnel) et en dispensant des formations au plus haut niveau et cadres intermédiaires, et si possible dans l'une des agences.

Les objectifs et la portée de la mission énumérés ci-dessous seront ajustés en fonction du profil de l'expert et de ses recommandations sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats. La mission sera menée en coordination et avec le soutien du Directeur financier et du Responsable de la formation.

OBJECTIFS

- 1) Analyser l'environnement et la réglementation LCB-FT en Afrique du Sud, identifier les principaux risques LCB-FT auxquels SEF est confronté et comprendre les mesures et processus existants au sein de SEF pour limiter les risques LCB-FT ;
- 2) Soutenir la Direction Qualité et Conformité et la Direction Formation en créant des supports et contenus de formation pertinents sur la LCB-FT, pour toutes les catégories de collaborateurs (top management, middle management, et si possible opérationnels) ;
- 3) Dispenser des formations au top management, aux middle managers et si possible dans une agence de l'institution, avec l'aide du Département Formation.

ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Action 1 : Identifier les mesures et processus clés existants et les principaux risques LCB-FT auxquels SEF est confronté et analyser l'environnement LCB-FT en Afrique du Sud

- Analyser l'environnement et la réglementation LCB-FT en Afrique du Sud (principaux risques, réglementation...).
- A travers des entretiens avec des membres clés de la Direction générale, des Middle managers et du Front office, analyser (i) les mesures et processus existants au sein de SEF pour limiter les risques LCB-FT (KYC et filtrage des clients, contrôle de l'utilisation des fonds, contrôle des activités réelles des clients, des procédures LCB-FT...) (ii) les rôles et responsabilités des collaborateurs dans la réduction des risques LCB-FT; (iii) les principaux risques LCB-FT auxquels SEF est confrontée et les mesures d'atténuation potentielles déjà en place.

Résultats attendus

- Bref rapport sur l'environnement et la réglementation LCB-FT en Afrique du Sud.
- Bref rapport sur les principaux risques LCB-FT auxquels SEF est confrontée et sur les mesures d'atténuation actuellement en place.

Action 2 : Créer du matériel de formation sur la LCB-FT pour toutes les catégories d'employés

- Définir avec la direction de SEF les objectifs de formation (personnes à former, principaux sujets à traiter).
- Analyser les besoins en formation des différentes catégories de collaborateurs à former (top management, middle management et front office).
- Développer du matériel de formation pour les différentes catégories d'employés (top management, middle management et si possible front office). Pour chaque catégorie, le matériel de formation doit au moins couvrir: (i) les lignes directrices et le cadre international de LCB-FT dans le secteur de la microfinance (recommandations GAFI, sanctions internationales et nationales potentielles...); (ii) les principaux risques de LCB-FT auxquels sont confrontées les institutions de microfinance et leurs impacts potentiels aux niveaux institutionnel et individuel; (iii) des exemples de risques AML-FT dans des situations de travail concrètes et des situations d'alerte; (iv) les meilleures pratiques dans le secteur de la microfinance pour limiter les risques de LCB-FT; (v) les rôles et responsabilités de chaque employé dans la gestion des risques de LCB-FT.
- Discuter et revoir le matériel de formation avec l'équipe de direction, et en particulier avec le Département Qualité et Conformité et avec le Département Formation.

Résultats attendus

- Analyse des besoins de formation.
- Matériel de formation adapté à chaque catégorie de personnel (top management, middle management et front office).

Action 3 : Dispenser des formations aux cadres supérieurs et intermédiaires et si possible dans une agence

- En collaboration avec le Département Formation, dispenser une formation à l'équipe de direction, aux cadres intermédiaires et si possible au personnel du front office dans une agence pilote.
- Adapter et finaliser le matériel de formation en fonction des retours d'expérience des stagiaires.

Résultats attendus

- Formations finalisées et le matériel correspondant.

CALENDRIER ET LOGISTIQUE

CHARGE DE TRAVAIL (pour référence)

L'expert (s) du Crédit Agricole consacra (ont) un total de 15 jours de travail à la mission.

- 3 jours au bureau pour préparer la mission et mettre en place l'action 1
- 10 jours sur le terrain pour mettre en place les actions 2 et 3
- 2 jours au bureau pour finaliser le matériel de formation et les rapports

CALENDRIER (pour référence – peut être modifié)

- **PROCESSUS DE SELECTION (novembre-décembre)**
 - Publication des TdR sur les sites du Crédit Agricole et de FGCA.

- Sélection de l'expert Crédit Agricole: les candidats seront interviewés par la Fondation Grameen Crédit Agricole.
- **SIGNATURE DE LA CONVENTION ET PRÉPARATION DE LA MISSION (janvier-février)**
 - Une convention est signée entre l'organisation bénéficiaire, le Banquier Solidaire, la Fondation et l'employeur (dans le cadre d'un mécénat de compétences).
- **DEBUT DE LA MISSION (février-mars)**

La mission de terrain de deux semaines débutera si les conditions sanitaires liées à la Covid-19 le permettent.

LOGISTIQUE, FRAIS DE MISSION ET ASSURANCE

- La formation en amont de la mission et la coordination logistique de la mission sont assurées par la Fondation Grameen Crédit Agricole.
- Le transport et l'assurance sont pris en charge par Crédit Agricole SA. Crédit Agricole SA fera un point sur la situation sanitaire au plus tard 8 jours avant la date à laquelle doit commencer la mission sur place, et pourra demander au collaborateur toute pièce justificative de nature médicale qui pourrait être nécessaire préalablement au départ. Ces pièces justificatives de nature médicales, demandées à l'occasion des déplacements du collaborateur sont conservées par ce dernier durant l'intégralité de la mission.
- L'hébergement, les transports locaux et les frais de restauration sont pris en charge par l'organisation bénéficiaire
- Les conditions de déplacement en Afrique du Sud liées à l'épidémie sont disponibles en annexe. Les règles du groupe Crédit Agricole relatives aux déplacements internationaux devront être respectées dans le cadre de cette mission.
- Les frais d'examens et tests (notamment PCR) en lien avec l'épidémie de Covid-19 sont pris en charge par l'organisation bénéficiaire.
- Tout autre dépense est à la charge de la/du Banquier solidaire

LIEU

- L'organisation bénéficiaire est située à Tzaneen, en Afrique du Sud

PROFIL DE L'EXPERT

L'expert est un membre du personnel du Crédit Agricole, disposé à s'engager dans le cadre du programme Banquiers Solidaires, avec l'expertise / l'expérience suivante:

- Au moins cinq ans d'expérience en conformité
- Connaissance ou volonté de s'auto former sur les directives et le cadre internationaux de LCB-FT dans le secteur de la microfinance (recommandations du GAFI, sanctions internationales et nationales potentielles...)
- Une bonne maîtrise de l'anglais est requise
- Une expérience antérieure en matière de formation sur des sujets LCB-FT serait un atout
- Une expérience antérieure en assistance technique ou en travail consultatif dans un pays en développement serait utile.

CONTACTS

Pour plus d'informations sur le programme Banquiers Solidaires by CA

Carolina VIGUET, Directrice Communication et
Partenariats

carolina.viguet@credit-agricole-sa.fr

Violette CUBIER, Responsable Assistance
technique

violette.cubier@credit-agricole-sa.fr

Pour plus d'informations sur la mission

Kathrin GERNER, Conseillère en
investissement

kathrin.gerner@gca-foundation.org

Annexe – conditions d'entrée et de sortie d'Afrique du Sud depuis la France – en date du 24 novembre 2021

Source : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/afrique-du-sud/#derniere_nopush

L'Afrique du Sud est classée "zone orange". La Fondation Grameen Crédit Agricole se conforme aux exigences du protocole voyages internationaux de Crédit Agricole SA. **Tous les collaborateurs du groupe Crédit Agricole se rendant dans un pays classé en "zone orange" doivent être vaccinés ou immunisés.**

1/a - Qui peut entrer en Afrique du Sud aujourd'hui ?

Les ressortissants français désirant se rendre en Afrique du Sud pour un séjour de moins de 90 jours doivent obligatoirement être munis de leur **passport qui doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. Ils sont exemptés de visa.**

1/b - Quelles sont les conditions sanitaires d'entrée sur le territoire sénégalais ?

Tous les voyageurs, y compris ceux vaccinés ou immunisés, arrivant en Afrique du Sud doivent respecter les conditions suivantes :

- **Présenter un test PCR négatif à la Covid-19 effectué moins de 72 heures avant le départ ;**
- **Se soumettre à une prise de température à leur arrivée sur le territoire sud-africain.**

Pour plus d'informations, merci de consulter le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage#from4>